

De la Vallée du Nil au Pays du Fleuve

Réflexions à propos du Naharina

Pierre PEETERS

Université catholique de Louvain

The aim of this paper is to put in light the historical, political and geographical context of the Late Bronze Age Middle East that led to the apparition of the toponym Naharina in Egyptian Texts. What was the reality behind this term? Why did it occur so frequently in Egyptian sources despite the non-egyptian etymological origin? Was it linked to the Hurrian Empire of Mitanni? These are questions which at some point will need clear answers.

Dresser un état des lieux des relations tenues entre l'état du Mitanni et ses proches voisins occidentaux, au cours du deuxième millénaire av. J.-C., implique la prise en compte des sources émanant de toutes les parties engagées. À défaut d'un solide corpus d'archives proprement hourrites, nous sommes actuellement contraint d'aborder l'histoire de cet État à partir de regards extérieurs. Les sources hittites ayant déjà apporté leur contribution, notre étude propose donc d'aborder un pan de l'histoire mitannienne à travers le prisme des sources nilotiques.

Tout deux attestés dans les textes égyptiens du Nouvel Empire, les toponymes Mitanni et Naharina constituent le cœur de notre étude. La réalité historique qu'embrasse ces termes divise toutefois l'opinion scientifique. Pour les uns, les termes Mitanni et Naharina sont synonymes mais recouvrent deux champs sémantiques différents. Le premier se pare d'une valeur politique en tant que nom d'État, définissant ainsi, aux regards des sphères contemporaines égyptiennes, hittites et levantines, une nation hourrite. Le second est davantage considéré comme une acception égyptienne purement géographique, renvoyant aux territoires sous la domination du Mitanni, donc inclus dans un Empire hourrite. Pour les autres, les toponymes ne sont pas synonymes et renvoient à deux réalités géographiques différentes. En témoigne leur mention quelque fois conjointe dans des textes officiels et dans plusieurs listes topographiques.

Toutefois, de cette « guerre de tranchée », aucune issue favorable ne se dégage, dès lors que les fondements sur lesquels reposent ces théories, s'effritent à mesure que l'on s'y intéresse. C'est un raccourci fâcheux de prétendre que les termes étudiés ne sont pas synonymes parce qu'ils sont parfois mentionnés dans un même document ou dans une même liste topographique. Tout d'abord, le caractère arbitraire et compilatoire de ces listes, dès les successeurs de Touthmosis III¹, n'est plus à démontrer. Ce « genre littéraire » se vide alors partiellement de son intérêt pour le géographe moderne en devenant un instrument de propagande qu'utilisent les pharaons à des fins politiques, symboliques ou religieuses. Quant aux quelques mentions simultanées des termes dans les documentations proprement égyptiennes, elles ne sont certainement pas légions et ne reflètent pas l'ensemble des attestations du toponyme Naharina que nous avons d'ores et déjà relevées. Ensuite, conférer au toponyme Naharina une valeur uniquement géographique, complémentaire à la valeur politique du terme Mitanni, se justifie avec difficulté dès lors qu'un scarabée commémoratif² relatant le mariage d'Aménophis III avec la princesse mitannienne Giloukhépa (ég. )³, fille de Satourna II (ég. ) du Mitanni, présente l'inscription suivante³ : « La fille du Grand du Naharina,

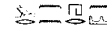
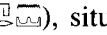
1. R. GIVÉON, « Remarks on the Transmission of Egyptian Lists of Asiatic Toponyms », dans J. ASSMANN, E. FEUCHT, R. GRIESHAMMER, *Fragen an die altägyptische Literatur. Studien zum Gedenken an Eberhard Otto*, Wiesbaden, 1977, p. 172-183 ; A. JIRKU, *Die ägyptischen Listen palästinensischer und syrischer Ortsnamen in Umschrift und mit historisch-archäologischem Kommentar herausgegeben*, Leipzig, 1937, p. 4* ; Y. KOENIG, « Les textes d'envoûtement de Mirgissa », dans *Revue d'Égyptologie* 41, 1990 ; P. MARTINEZ, « Les listes topographiques égyptiennes : Essai d'interprétation », dans *Bulletin. Société d'Égyptologie Genève* 17, 1993, p. 74-82 ; A. MINAUT-GOULT, « À propos des listes des pays du sud au Nouvel Empire », dans C. BERGER, *Hommages à Jean Leclant* (Bulletin d'Égypte 106), Le Caire, 1993, p. 173, 179-180 ; J. SIMONS, *Handbook for the Study of Egyptian Topographical Lists relating to Western Asia* [désormais abrégé ETL], Leyde, 1937, p. 5-12 ; Cl. VANDERLEYEN, *L'Égypte et la Vallée du Nil, t. 2 : De la fin de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire* (Nouvelle Clio. L'Histoire et ses problèmes), Paris, 1995, p. 91, 111, 379.
2. Sur les scarabées commémoratifs, cf. notamment A.W. SHORTER, « Historical Scarabs of Tuthmosis IV and Amenophis III », dans *JEA* 17, 1931, p. 23-25 ; C. BLANKENBERG-VAN DELDEN, *The Large Commemorative Scarabs of Amenhotep III* (Documenta et monumenta orientis antiqui 15), Leiden, 1969 ; C. BLANKENBERG-VAN DELDEN, « More Large Commemorative Scarabs of Amenophis III », dans *JEA* 62, 1974, p. 74-80 ; W. K. SIMPSON, « A Commemorative Scarabs of Amenophis III of the Irrigation Bassin/Lake Series from the Levant in the Museum of Fine Arts, Boston, and Remarks on Two Other Commemorative Scarabs », dans *JEA* 60, 1974, p. 140-141 ; C. BLANKENBERG-VAN DELDEN, « Once again some more Commemorative Scarabs of Amenophis III », dans *JEA* 63, 1977, p. 83-87 ; M. TRAD – A. MAHMUD, « Varia Musée du Caire: 2 - Another Commemorative Lion-hunt Scarab of Amenophis III », dans *ASAE* 70, 1984-1985, p. 359-361 ; B. BRIER – V. J. PAFUNDI, « A Gold Foil Lake Scarab Text of Amenhotep III », dans *VA* 7, 1991, p. 15-27 ; Cl. VANDERLEYEN, *op. cit.* (n. 1), p. 369-371 ; J. BAINES, « On the Genre and Purpose of the "Large Commemorative Scarabs" of Amenhotep III », dans N. GRIMAL – F. M. H. HAIKAL (éd.), *Hommages à Fayza Haikal* (Bibliothèque d'étude de l'Institut français d'archéologie orientale 138), Le Caire, 2003, p. 29-43 ; G. WILHELM, « When a Mittani Princess Joined Pharaoh's Harem », dans *Archaeology Odyssey [May-June]*, 2001, p. 1-28.
3. Cf. *Urk. IV* : 1738.13.

Satourna, Giloukhépa ». Les connotations politiques et géographiques sont donc étroitement liées au seul toponyme Naharina⁴. Enfin, dans l'hypothèse où les termes seraient bel et bien synonymes, pourquoi le toponyme Naharina ne disparaît-il pas des sources égyptiennes lorsque l'état du Mitanni s'éclipse de la scène internationale ?

À la lueur de ces éléments, force est de constater que les opinions énoncées et les interrogations qu'elles soulèvent, ne rendent pas la situation des plus claires ! Chaque hypothèse soulève une suite d'objections rendant caduque la solution proposée. Cependant, une étude approfondie de l'ensemble des sources égyptiennes et levantines, basée sur un corpus d'environ 200 attestations du toponyme⁵, permet de lever le voile sur cette antique réalité du Naha-

4. Mentionnons également, à titre d'exemple, l'inscription hiératique écrite sur la tranche de la missive envoyée par Tushratta du Mitanni à Aménophis IV-Akhénaton (cf. *EA* 27) qui spécifie l'origine et le messager de la lettre en ces termes (*Urk. IV* : 1995, 15-20) : « [...]2, premier mois de Peret [...] On était dans la Ville du Sud dans Le-Palais-de-la-réjouissance-dans-l'horizon. Copie d'une lettre du Naharina scellée (?) par le messager Pyrizzi, le messa[ger...] ».
5. Pour les occurrences égyptiennes, cf. *Urk. IV* : 9.10, 36.10, 37.5, 37.5, 587.3, 587.3, 613.9, 649.9, 697.3, 698.17, 702.1, 710.15, 711.5, 730.16, 890.16, 891.11, 902.13, 952.4, 1231.5, 1232.6, 1232.11, 1233.1, 1245.19, 1302.9, 1304.17, 1309.13, 1314.2, 1344.2, 1393.10, 1393.13, 1448.13, 1509.13, 1554.17, 1560.15, 1597.14, 1598.1, 1617.17, 1620.9, 1628.14, 1658.16, 1658.18, 1693.18, 1696.11, 1741.15, 1744.3, 1841.14, 1995.19 ; *KRI I* : 26.2, 28.5, 31.10, 33.12, 34.1 ; *KRI II* : 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.10, 3.11, 17.1, 17.2, 17.3, 17.4, 17.5, 17.6, 111.9, 111.10, 111.11, 111.12, 141.5, 142.11, 144.9, 153.9, 157.9, 163.8, 170.13, 170.15, 175.3, 175.4, 175.11, 175.12, 184.6, 185.11, 185.12, 192.8, 194.10, 211.2, 215.10, 220.5, 285.3, 621.9, 621.10 ; *KRI V* : 35.5, 88.8, 109.8, 284.2, 296.6 ; *KRI VI* : 228.2/2^a ; *KRI VII* : 8.5, 398.16 ; C. BLANKENBERG-VAN DELDEN, *The Large Commemorative Scarabs of Amenhotep III*, op. cit. (n. 2), n°A1-A42, A49-52, D1-5, LSA1, LSA3, LSA7-8, LSD1 ; B. BRYAN, *The Reign of Thutmose IV*, Baltimore-Londres, 1991, p. 246, 492 -n° 4.13.2-, 494, fig. 17 ; R. CAMINOS, *Late-Egyptian Miscellanies*, Londres, 1954, p. 3.3, 4.8, 4.13, 4.16, 5.6, 5.11.3 ; p. CLÈRE - L. MÉNASSA - P. DELEUZE, « Le socle du colosse oriental dressé devant le X^e pylône de Karnak », dans *Karnak V*, 1975, fig. 10 ; N. de G. DAVIES, *The Tomb of Ken-Amun at Thebes*, New York, 1930, vol. 2, pl. XIa ; N. de G. DAVIES, M. F. MACADAM, *A Corpus of Inscribed Egyptian Funerary Cônes*, Oxford, 1957, n°57 ; W. R. DAWSON - T. E. PEET, « The So-called Poem on the King's Chariot », dans *JEA* 19, 1933, p. 167-174, pl. XXIX ; A. H. GARDINER, *Ancient Egyptian Onomastica III*, Oxford, 1947, pl. 10a, 20 ; W. C. HAYES, « Inscriptions from the Palace of Amenhotep III », dans *JNES* 10, 1951, fig. 6, n°54 ; K. A. KITCHEN, « Theban Topographical Lists, Old and New », dans *Orientalia* 34, 1965, tab. II, fig. 3, n°2 ; A. KOZLOFF et B. BRYAN, *Aménophis III, le Pharaon-Soleil*, Paris, 1953, p. 53, n°2 ; G. LEGRAIN, « Au pylône d'Harmhabi à Karnak (X^e pylône) », dans *ASAE* 14, 1914, p. 41 [29] ; G. POSENER, *Catalogue des ostraca hiératiques littéraires de Deir el Médineh*, 2.3: *Nos 1227-1266*, Le Caire, 1972, pl. 70, 10 ; D. B. REDFORD, « Foreigners (Especially Asiatics) in the Talatat », dans D. B. REDFORD (éd.), *The Akhenaten Temple Project. Vol. 2: Rwd-mnw, Foreigners and Inscriptions* (Aegypti texta propositaque 1), Toronto, 1988, pl. 7, 2 & fig. 4, n°56 ; H. SCHLÖGL, *Ägyptische Totenfiguren aus öffentlichen und privaten Sammlungen der Schweiz* (Orbis Biblicus et Orientalis. Series Archaeologica 7), Fribourg, 1990, p. 276 ; J. SIMONS, op. cit. (n. 1), IX-n°9, X-n°1, XII-n°C/4, XXXVI-n°4 ; C. VAN SICLEN III, « A New Historical Text of Amenhotep II », dans *GM* 82, 1984, p. 63, col. 10 ; A. WEIGALL, « Some Inscriptions in Prof. Petrie's Collection of Egyptian Antiquities », dans *Recueil de Travaux* 29, 1907, p. 218-219, VII ; C. K. WILKINSON, « Egyptian Wall Paintings. The Metropolitan Museum of Art's Collection

rina⁶. Les faits se sont présentés d'eux-mêmes et nous les rendons désormais de la manière suivante :

De leur apparition dans les sources égyptiennes jusqu'à la chute de l'empire du Mitanni, les deux toponymes sont de parfaits synonymes, à tel point que, durant le laps de temps déterminé, ou du moins jusqu'à la fin de période amarnienne, ils peuvent toujours être permutés. Sur la base de la documentation que nous avons pu rassembler, nous proposons donc de voir le terme Naharina comme étant une appellation égyptienne désignant un État dirigé par un seul monarque portant le titre de « Grand du Naharina » (ég. ) , sous l'autorité duquel plusieurs royaumes, gouvernés par « Les Grands du Naharina » (ég. ) , situés entre la côte méditerranéenne et les rives de l'Euphrate, se sont pliés. Sans toutefois s'écarter de l'aire couverte par le Mitanni, le Naharina des Égyptiens a la faculté de s'adapter à la mesure de certaines réalités géopolitiques. Ainsi, lorsque le toponyme Naharina ne recouvre pas *in extenso* l'aire géographique du Mitanni, il semble pouvoir désigner tantôt les territoires uniquement transeuphratéens, tantôt le couloir syro-levantin, c'est-à-dire le front ouest du Mitanni. En réalité, lors de la définition de l'aire géographique couverte par le toponyme, il est capital de prendre en considération le règne sous lequel il est mentionné car, comme toute réalité « géo-historique », elle a évolué au fil du temps. Nous y reviendrons. Par ailleurs, lorsque les sources égyptiennes mentionnent une campagne menée « en Naharina » sans autre précision géographique, ce n'est assurément pas le Mitanni dans son acception globale qui est visé, mais plutôt ses bastions proches de la côte méditerranéenne, précisément là où se concentraient les visées expansionnistes de l'Égypte. En tout état de cause, le Naharina ne doit jamais être considéré comme l'appellation égyptienne d'une quelconque province inféodée à l'empire du Mitanni.

Dès la fin de la XVIII^e dynastie, une fois l'empire du Mitanni annexé par ceux des Hittites et des Assyriens, le terme Naharina ne devrait donc plus recevoir de signification. Or, malgré son emploi beaucoup plus limité, les sources égyptiennes en font toujours écho dans certains documents post-amarniens et ramessides. De cette situation, une étude claire des sources égyptiennes nous amène à penser qu'il s'agit d'un usage foncièrement traditionnel. Le souvenir laissé par l'empire du Mitanni et les nombreux conflits que l'armée égyptienne mena à son encontre en territoire syro-levantin, restèrent dans les mentalités. Par conséquent, il nous semble que ce toponyme obsolète recouvre alors une signification essentiellement géographique, afin de renvoyer approximativement aux territoires syro-levantins, anciennement vassaux du Mitanni

of Facsimilies », dans *The Bulletin of the Metropolitan Museum of Art*. New York 1936 4, 1979, p. 124-125. Pour les occurrences syro-palestiniennes, cf. W. MORAN, *Les lettres d'El-Amarna : correspondance diplomatique du pharaon*, Paris, 1987, EA 75, 140, 194, 288.

6. Pour une étude approfondie du dossier naharinéen et de toutes les occurrences du toponyme, cf. P. PEETERS, *De la Vallée du Nil au Pays du Fleuve. Réflexions autour du toponyme égyptien Naharina* (mémoire inédit de licence rédigé sous la direction de R. LEBRUN), Louvain-la-Neuve, 2008. La plupart des propos tenus dans cet article se trouvant dans l'étude mentionnée, nous éviterons de renvoyer constamment à cette dernière.

mais désormais passés sous obédience hittite. D'ailleurs, des 65 mentions post-amarniennes du toponyme Naharina, 46 sont uniquement employées à des fins de propagande militaire liée à la volonté de Ramsès II d'énumérer de façon amplifiée le nombre d'opposants, notamment lors de la bataille de Qadesh. Enfin, au-delà de cet emploi détourné à dessein idéologique, le toponyme Naharina revêt quelques fois la notion d'ethnique, rassemblant ainsi l'ensemble des Hourrites, comme archétype des populations septentrionales, par opposition aux populations méridionales de Nubie⁷.

Si cette interprétation rend les relations égypto-mitanniennes et le dossier naharinéen plus clairs, la destinée singulière qui propulsa le toponyme étudié en avant de la scène ne s'en trouve pas davantage expliquée. Partons du principe selon lequel cette attirance pour le terme Naharina se justifie par une valeur particulière qui lui aurait été associée.

Ce qui distingue profondément les toponymes Mitanni et Naharina demeure leur portée étymologique respective dont seule l'expression Naharina paraît évidente⁸. Établie à partir d'une racine sémitique renvoyant à la notion de fleuve, cette expression se révèle être davantage une construction égyptienne à partir d'un terme étranger, plutôt qu'un simple emprunt au monde proche-oriental. La définition d'un terme originel, duquel l'expression Naharina serait récupérée, devrait être possible. Or, en l'état actuel de nos connaissances, ce dernier n'est pas perceptible. Quoi qu'il en soit, l'usage de déterminatifs égyptiens tout à fait spécifiques permet d'affirmer que le sens du toponyme Naharina et, par conséquent, de son radical sémitique, étaient bien saisi dès les premiers usages du terme⁹. De nos jours, on ne peut malheureusement pas en dire autant même si les études modernes consacrées à ce dossier remontent aux débuts de la science égyptologique.

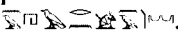
Pionnier en la matière, J.-F. Champollion avança, dès 1836, une proposition de sens par un rapprochement habile de l'expression Naharina avec l'expres-

7. À titre d'exemple, mentionnons le socle d'une statue découvert dans la première cour du temple ramesside de Medinet Habou (cf. PM II² [526]). Deux têtes, un Hourrite et un Nubien, accompagnées de légendes les identifiant au pays du Naharina et de Koush, furent sculptées en haut-relief sur un socle de granit noir afin d'assurer la soumission de ces peuples, représentatifs de l'extrémité nord et sud de « l'Empire égyptien ». On retrouvera un exemple similaire constitué par le socle, anépigraphe, d'une statuette en porphyre brun éditée par G. Jéquier (cf. G. JÉQUIER, « Supports de statues royales », dans *ÄZ* 41 [1904], p. 145).
8. Concernant l'étymologie du toponyme Mitanni, cf. G. WILHELM, « Mittan(n)i, Mitanni, Maitani », dans *Reallexicon der Assyriologie* 8, 1993-1997, p. 286-296 et particulièrement § 4 ; M. SALVINI, « L'onomastica hurrita », dans *Parola del Passato* 55, 2000, p. 292-293.
9. Sous le règne de Touthmosis III et d'Aménophis II, on relève l'emploi du déterminatif N36 [· · ·] selon la numérotation de Sir A. H. GARDINER, symbolisant le cours d'eau, sous sa forme naturelle (rivière) ou contrôlée (canal), dans certaines transcriptions du toponyme Naharina. L'usage du déterminatif N21 [↔] avec la signification de portion de terrain mais également de rive ou de berge fluviale, est également attesté sous Aménophis III.

sion hébraïque Aram Naharaïm¹⁰. Littéralement « Pays des deux fleuves »¹¹, cette expression est attestée à plusieurs reprises dans la Bible pour désigner le territoire bordé par les fleuves Euphrate et Tigre¹². Par déduction, J.-F. Champollion définit alors le terme Naharina comme un substantif sémitique construit sur ce mode du duel et renvoie donc au territoire cerné par ces mêmes fleuves. Cette hypothèse recevra l'aval de nombreux chercheurs, dont F. Chabas¹³, E. de Rougé¹⁴ ou encore H. Brugsch¹⁵. Mais certains d'entre eux, à la lumière de documents et de considérations nouvelles sur la réalité historique du Mitanni, proposeront d'identifier des fleuves différents pour définir géographiquement le territoire du Naharina. Ainsi, pour G. Maspero¹⁶ et E. Naville¹⁷, les fleuves désignés sont l'Oronte et le Balikh, un des principaux affluents du Haut-Euphrate. D. B. Redford¹⁸, lui, prétendra que le Naharina est circonscrit par les fleuves Euphrate et Balikh, alors que la majorité des chercheurs proposeront d'identifier l'Euphrate et l'Oronte comme les frontières naturelles du Naharina. Notons également les hypothèses de Cl. Vandersleyen¹⁹ et A. Nibbi²⁰ qui pointeront, pour l'un, les fleuves Oronte et Litani, pour l'autre, les branches pélusiaques et canopiques du Nil. Enfin, se trouve dans les travaux de J. Finkelstein²¹ et J. Hoch²², l'amorce d'une réflexion nouvelle : le fleuve Euphrate devant certainement jouer un rôle prépondérant dans le dossier naharinéen, ils proposeront d'identifier uniquement le fleuve Euphrate. Tout en définissant la finale du toponyme comme la marque d'un duel

10. J.-F. CHAMPOLLION, *Grammaire égyptienne : ou, principes généraux de l'écriture sacrée égyptienne appliquée à la représentation de la langue parlée*, Paris, 1836, p. 150, 159.
11. *Aram Naharaïm* est une expression relevant de la langue hébraïque. Au radical sémitique *Nahar* est suffixée la marque du duel en *-ai/ym*. Cf. p. LETTINGA, *Grammaire de l'Hébreu biblique*, Leiden, 1980, p. 49 ; J. VERHEIJ, *Grammaire élémentaire de l'Hébreu biblique* (Le Monde de la Bible 57), Genève, 2007, p. 25.
12. Nous pouvons relever cinq attestations du terme dans la Bible (Gen. 24, 10 ; Deut. 23, 5 ; Ju. 3, 8 ; Ps. 60, 2 ; 1 Chr. 19, 6).
13. F. CHABAS, *Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc. au XIV^e siècle avant notre ère*, Châlon-sur-Saône, 1866 p. 358.
14. Dans le cas particulier de plusieurs cours donnés au Collège de France, on se référera aux notes prises par son fils, J. de Rougé (cf. J. DE ROUGÉ, « Étude des monuments du massif de Karnak : résumé du cours du Collège de France, professé par M. le vicomte E. de Rougé [année 1872] », dans *MdA* 1, 1873, p. 41, note 4) ainsi que, plus tard, F. ROBIOU (cf. J. DE ROUGÉ, « Sur les rapports des Égyptiens avec les peuples de l'Asie antérieure et sur les monuments de Tanis : leçons de M. de Rougé professées au Collège de France [février-juin 1869], dans *MdA* 2, 1875, p. 265, note 4).
15. H. BRUGSCH, « Über ein merkwürdiges historisches Denkmal aus Zeiten Königs Amennophis III. », dans *ZÄS* 18, 1888, p. 84-85.
16. G. MASPERO, « À travers la vocalisation égyptienne », dans *RecTrav* 15, 1893, p. 190-191.
17. E. NAVILLE, *Bubastis (1887-1889)* (Egypt Exploration Fund 8), Londres, 1891, p. 40.
18. D. B. REDFORD, *The Wars in Syria and Palestine of Thutmose III* (Culture and History of the Ancient Near East 16), Leiden-Boston, 2003, p. 16.
19. Cl. VANDERSLEYEN, « L'Euphrate, Aram Naharaïm et la Bible », dans *Le Muséon* 107, 1994, p. 34 ; Cl. VANDERSLEYEN, « La localisation du Naharina », dans *OLP* 25, 1994, p. 27-35 ; Cl. VANDERLSEYEN, *op. cit.* (n. 1), p. 260, 300, 304, 328, 352.
20. A. NIBBI, « A Note on Naharin », dans *DE* 59, 2004, p. 55-59.
21. J. FINKELSTEIN, « Mesopotamia », dans *JNES* 21/2, 1962, p. 86.
22. J. HOCH, *Semitic Word in Egyptian Texts of the New Kingdom and the Third Intermediate Period*, Princeton, 1994, p. 190.

par nounation fréquente dans les langues sémitiques²³, ils suggéreront de scinder le Haut-Euphrate en deux portions, à hauteur du grand méandre. Le Naharina se trouverait alors lové entre ces deux sections fluviales bien marquées.

Toutefois, cette approche du terme Naharina par le biais du duel n'obtient pas l'adhésion de toute la communauté scientifique. Tout d'abord, le procédé qui permet de mieux appréhender le terme Naharina grâce à l'expression hébraïque *Aram Naharaïm*, reste soumis à caution. En effet, les plus anciennes attestations de l'Hébreu remontent au X^e siècle av. J.-C.²⁴ Or, les premières mentions du Naharina sont à dater du XV^e siècle av. J.-C. En conséquence, il serait bien plus cohérent d'étudier le terme Naharina en fonction des langues attestées dans les milieux proches-orientaux de la seconde moitié du deuxième millénaire av. J.-C.²⁵ Ensuite, Sir A. H. Gardiner²⁶ a clairement démontré qu'il ne pouvait y avoir de marque de duel dans l'expression Naharina. Ce dernier se base sur les occurrences présentes dans le conte ramesside du *Prince prédestiné* qui transcrit le toponyme dans son *status absolutus* de la manière suivante : . L'insertion du substantif égyptien  (*rn* « le nom »), à envisager de façon purement phonétique, empêche une vocalisation en *Nahar-r(a)n* ou *Nahar-r(ai)n*. Suite à cette prise de position et faisant référence à certaines recherches de S. Smith²⁷, Sir A. H. Gardiner proposera de considérer le terme Naharina comme un substantif sémitique augmenté de la marque accadienne de la formation adjectivale du nom. Le Naharina pourrait ainsi être interprété comme « la contrée fluviale ». Enfin, gardant à l'esprit l'équivalence entre les termes Naharina et Mitanni, W. Helck²⁸ et, indirectement, W. Moran²⁹ ont cherché une explication hourrite de la finale. Respectant alors la langue des populations originaires de Haute-Mésopotamie, ils y ont reconnu la marque caractéristique du pluriel d'un substantif (*-na*). En effet, le complexe nominal hourrite est très souvent marqué par une racine à laquelle est suffixée l'article déterminé. D'après l'explication proposée par W. Helck, nous pourrions alors traduire l'expression sémitico-hourrite *Nahar-(i)na* par « le pays (caractérisé par) les fleuves »³⁰. Cette interprétation rencontre effec-

23. J. HOCH, *op. cit.* (n. 22), p. 449. Cette suggestion d'analyse par la nounation ne tient pourtant pas compte des transcriptions levantines du toponyme Naharina. Ces dernières (EA 75, 140, 194 et 288) sont toutes marquées par une finale propre à la mimation dont l'auteur précise pourtant le genre pluriel. Ce fait ne semble pas le préoccuper.

24. J.-Cl. HAELEWYCK, *Grammaire comparée des langues sémitiques. Éléments de phonétique, de morphologie et de syntaxe* (Langues et cultures anciennes 7), Louvain-la-Neuve, 2006, p. 22 [35].

25. Privilégier une explication araméenne de l'expression Naharina rencontrerait, à son tour, les mêmes problèmes.

26. A. H. GARDINER, *Ancient Egyptian Onomastica* I, Oxford, 1974, p. 172*.

27. S. SMITH, *Early History of Assyria to 1000 B.C.*, Londres, 1928, p. 200.

28. W. HELCK, *Die Beziehungen Ägyptens zu Vorderasien im 3. und 2. Jahrtausend v. Chr.* (Ägyptologische Abhandlungen 5), 2^e éd., Wiesbaden, 1971, p. 277.

29. W. MORAN, *op. cit.* (n. 5), p. 605.

30. Pour W. HELCK, un parallèle peut également être établi entre la région dénommée *Oupé* (c'est-à-dire la Damascène classique) et sa transcription hourrite, *Apina*. W. MORAN ne prend pas en compte le terme *Naharina* mais présente le terme *Awargena* qu'il traduit par « les gens d'Awari ». Il est également possible de traduire cette expression par « Les habitants de la steppe » (du hourrite *Awari* signifiant « la steppe », « le champ de

tivement, à l'instar de la traduction de Sir A. H. Gardiner, la réalité hydrographique de ces régions proches-orientales dont les fleuves Euphrate, Balikh, Oronte, Nahr el-Kébir, Litani, Nahr el-Kelb, Nahr Ibrahim... auraient pu marquer les vues égyptiennes, bien sûr familiarisées au seul Nil et son delta³¹.

Généralement surgissent les problèmes lorsque l'on dresse un état de la question. Nous n'y échappons pas. Outre l'identification d'un radical sémitique, par ailleurs des plus communs dans les langues sémitiques, et l'émission de plusieurs traductions plausibles qui s'accordent avec la réalité hydrographique des régions désignées, expliquer le recours privilégié à ce toponyme au dépend du terme Mitanni dans les sources égyptiennes n'est pas simple. Aussi est-il nécessaire de reprendre le dossier et de vérifier les fondements sur lesquels il repose.

À ce jour, la première attestation du toponyme Mitanni que l'on a pu relever, se trouvait inscrite sur une paroi de la tombe thébaine d'un certain Amenemhab, dit l'horloger. Le texte, tout comme l'emplacement de sa sépulture³², sont malheureusement perdus mais une copie du récit, réalisée par L. Borchardt en 1920, subsiste³³ et une datation de ce témoignage sous le règne de Touthmosis I^{er} est justifiée. Par contre, il s'avère erroné de prétendre que les premières attestations du toponyme Naharina sont celles présentes dans les biographies d'Akhmès, fils d'Abana et d'Akhmès Pennekhbet, tous deux dignitaires d'El-Kab. À l'origine subsiste un problème d'interprétation entre le fond et la forme. Si les mentions du toponyme Naharina interviennent bien dans les champs mentionnant les exploits militaires réalisés en Asie, par les deux officiers sous les ordres de Touthmosis I^{er}³⁴, la datation de l'inscription n'est en rien contemporaine de son règne. Sur la base de critères, tant philologiques qu'artistiques, on ne peut prétendre à une datation antérieure au règne de Touthmosis III pour la décoration et les inscriptions biographiques des tombes³⁵. En l'état actuel de nos connaissances, les pharaons Touthmosis II et Hatchepsout n'ayant jamais fait mention du toponyme Naharina, le règne de Touthmosis III demeure, par conséquent, le nouveau *terminus a quo* concer-

bataille »). Une explication morphologique sensiblement analogue pourrait être trouvée pour élucider l'expression Naharina.

31. Parallèlement à ce « Pays des fleuves », notons que notre vocabulaire est également enrichi d'expressions similaires définissant une région géographique par l'une ou l'autre de ses caractéristiques naturelles évidentes, telle le « Pays des mille collines » ou encore le « Pays des grands lacs ».
32. Cf. *PM I* : 457 (C2).
33. L. BORCHARDT, *Die altägyptische Zeitmessung* (Die Geschichte der Zeitmessung und der Uhren, vol. I), Berlin-Leipzig, 1920, p. 60-63, pl. 18. Sur la base de la copie éditée par L. BORCHARDT, nous proposons la traduction du passage concerné comme suit : « [...] pays du Mitanni, dit-on de lui, tandis que les ennemis [...] Thèbes. Colère (?) de sa Majesté contre ce pays, après l'avoir parcouru en paiement du préjudice ».
34. Pour le passage désigné dans la biographie d'Akhmès, fils d'Abana, cf. *Urk. IV* : 9 (10) - 10 (3) et *Urk. IV* : 36 (9-11) pour Akhmès Pennekhbet.
35. Sur les arguments avancés par Cl. Vandersleyen pour la datation des tombes d'Akhmès, fils d'Abana et d'Akhmès Pennekhbet, cf. CL. VANDERSLEYEN, *Les guerres d'Amosis. Fondateur de la XVIII^e dynastie* (Monographies Reine Élisabeth 1), Bruxelles, 1971, p. 18 n. 3, 89, 224 -Doc. 68-, 226-227 ; Cl. VANDERSLEYEN, *op. cit.* (n. 1), p. 214, 224-225.

nant l'apparition du toponyme. Notre corpus d'attestations du toponyme se composant d'un nombre important de documents émergeant de façon significative dès le règne de ce dernier, cette proposition pour les mentions du Naharina dans les tombes d'El-Kab, se justifie pleinement. Cependant, ce nouveau jalon historique nous amène à réfléchir sur les raisons d'un tel emploi anachronique du terme. L'usage du toponyme dont les deux Akhmès usent à rebours, ne peut se justifier que par un souci de modernisation toponymique. Les régions visitées par les officiers d'El-Kab, lors des campagnes asiatiques menées par Touthmosis I^{er}, étant partiellement identiques à celles qu'ils ont foulées sous les ordres de son petit-fils, l'emploi du toponyme, dans ces tombes de provinces, s'avère une réactualisation de termes géographiques pour désigner des régions que l'on identifiera, une cinquantaine d'années plus tard, par le toponyme Naharina.

Le contexte particulier qui voit apparaître le toponyme sous le règne de Touthmosis III, s'explique sans conteste par ses activités militaires menées en Asie. Dans ce cas précis, nous disposons de nombreux documents. En effet, annales, stèles royales et privées, biographies d'officiers sont autant de sources qui nous permettent de dresser une liste de faits historiques, très souvent recoupés³⁶. Étroitement associée au toponyme Naharina dont nous rappelons l'équivalence avec le terme Mitanni, la mention d'un fleuve, le Pekher-Our du Naharina (ég. ) peut être relevée à plusieurs reprises. Cet hydronyme est très fréquemment attesté lorsqu'il s'agit de rapporter la huitième campagne asiatique, conduite en l'an 33 de Touthmosis III. À ce stade de nos réflexions, on ne peut éviter de rapprocher le toponyme Naharina, et *a fortiori* son radical sémitique, du nom de ce fleuve. Aussi, le contexte fluvial qui nimbe le dossier naharinéen a-t-il conduit la plupart des scientifiques à identifier ce Pekher-Our à l'Euphrate, fleuve dont nous avons démontré l'importance dans nos recherches. Fort de plusieurs témoignages explicites, on accorde à Touthmosis III la gloire de l'avoir franchi et d'avoir brûlé les cités établies sur ses deux rives. Toutefois, arguant l'éloignement trop important du fleuve, d'aucuns refuseront au pharaon le privilège de sa traversée. Sur la base d'un dossier établi de première main, nous pouvons désormais avancer plusieurs preuves en faveur de cette identification du Pekher-Our avec l'Euphrate et de son franchissement par Touthmosis III.

Premièrement, un officier du nom de Menkheperreseneb³⁷, engagé lors des campagnes de Touthmosis III, établit un rapport similaire au couple Naharina — Pekher-Our, à la différence qu'il associe le nom du fleuve au toponyme Mitanni de la manière suivante³⁸ :

[...] les Haou-Nebou, ta crainte [...] le Pekher-Our, ta peur est dans tous les pays, après que tu as détruit les pays du Mitanni et tu as dévasté leurs villes. Leurs Grands sont (cachés) dans des trous.

36. Sur les guerres asiatiques menées par Touthmosis III, nous renvoyons à D. B. REDFORD, *op. cit.* (n. 18).

37. Concernant sa tombe, cf. *PM I* : 175 (86).

38. Cf. *Urk. IV* : 930, 13-931, 1.

Parce qu'il n'y a pas lieu de douter que l'Euphrate ait été la colonne vertébrale de l'empire du Mitanni, cette association du toponyme avec le Pekher-Our des Égyptiens confère légitimement à ce dernier une identification similaire.

Deuxièmement, la biographie privée d'un autre officier de Touthmosis III, prénommé Amenemhab Mahou³⁹, nous apporte des informations intéressantes⁴⁰ :

J'ai fait des captures dans ce pays du Négeb, emmenant 3 Aâmou comme prisonniers au moment où Sa Majesté atteignait le Naharina. Les 3 hommes furent ramenés de là, comme captifs. Je les ai placés en présence de Ta Majesté en tant que prisonniers. À nouveau, j'ai fait des captures lors de cette campagne dans le pays Ta-Tcheset-Ouan (litt. : la Crête-au-genévrier) à l'ouest d'Alep et j'ai emmené les Aâmou comme prisonnier : 13 hommes, 70 ânes vivants, 13 haches en bronze ainsi que du bronze ouvragé d'or. À nouveau, j'ai fait des captures lors de cette campagne au pays de Karkémish et j'ai emmené [...] comme prisonnier. Tandis qu'ils étaient en ma possession, j'ai traversé cette eau du Naharina et je les ai mis en présence de mon maître.

L'énumération successive de la région du Négeb, d'Alep⁴¹, du pays de Karkémish, puis d'une étendue d'eau caractéristique du Naharina, incite à considérer la partie supérieure de l'Euphrate comme l'étendue d'eau mentionnée dans cet extrait. D'ailleurs, à hauteur de la ville de Karkémish, nous remarquons que l'Euphrate marque un très large méandre jusqu'à la ville d'Émar. Est-ce ce trait physique du fleuve qui façonna l'expression égyptienne Pekher-Our, littéralement le « Grand-méandre »⁴² ?

Troisièmement, nous apprenons, grâce à la *Stèle du Gebel Barkal* de Touthmosis III, le véritable *modus operandi* lié à sa traversée du fleuve⁴³ :

Alors, Ma Majesté traversa en direction des confins de l'Asie. Je fis construire de nombreux bateaux en bois de cèdre provenant des collines de la Terre-du-Dieu, dans les environs de la maîtresse de Byblos, ils furent placés sur des chars et tirés par des bœufs. Ils firent route au-devant de Ma Majesté dans le but de traverser ce grand fleuve qui coule entre ce pays et le Naharina. (...) Mais le souverain traversant le Pekher-Our à la tête de son armée à la poursuite de celui qui l'avait attaqué, cherchant ce vil vaincu dans les pays du Mitanni. Or, il avait fui devant Sa Majesté (s'en allant) vers une autre terre, par crainte.

À la lueur de cet extrait, plusieurs constats se donnent à voir. Tout d'abord, des nombreux cours d'eau qui morcellent le Proche-Orient ancien, il semblerait

39. Concernant sa tombe, cf. *PM I* : 170 (85).

40. Cf. *Urk. IV* : 890, 14-891, 13.

41. L'extrait précise qu'Amenemhab Mahou est passé à l'ouest d'Alep, par le pays décrit littéralement comme « La Crête au Genévrier ». Cette région particulière, symbolisée notamment par le déterminatif du bois [ⲗⲓ], est rarement mentionnée dans les sources égyptiennes, si bien que sa localisation demeure imprécise. Certains l'identifient au Mont Casius ou au Gebel Sim'an, tout deux situés à l'Ouest d'Alep (Cf. H. GAUTHIER, *Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes égyptiens*, vol. 1, 1925, p. 186, s.v. « Ouân »), d'autres l'associent à une ville nommée Oenoandos, sise quelque part en région cilicienne (Cf. A. H. SAYCE, « Geographical Notes », dans *Journal of the Royal Asiatic Studies of Great Britain and Ireland* 1, 1921, p. 53).

42. À l'instar du Nil qui, entre la 3^e et la 5^e cataracte, lorsque la direction change brutalement, reçoit une appellation nouvelle pour désigner cette section particulière du fleuve.

43. Cf. *Urk. IV* : 1232, 1-12.

que seule la traversée de l'Oronte et de l'Euphrate puissent nécessiter un tel déploiement logistique⁴⁴. Bien sûr indispensable pour la navigation, il s'avère toutefois que la construction de bateaux soit envisagée pour le franchissement de l'Euphrate uniquement⁴⁵, la traversée des autres fleuves proches-orientaux, y compris l'Oronte, ne semble d'ailleurs pas recourir de l'exploit militaire⁴⁶. En raison de la largeur⁴⁷ mais aussi de l'importance du débit de l'Euphrate, même en période d'étiage, un passage à gué semble extrêmement périlleux⁴⁸. Ensuite, cette manœuvre qui consiste à assembler des navires, grâce au bois dont la Phénicie regorge, pour être véhiculés, probablement en pièces détachées, dans le but de franchir l'Euphrate n'est pas un acte isolé. Nous notons qu'Alexandre le Grand (ca 356-323) procéda d'une façon exactement similaire⁴⁹ et Trajan (ca 53-117) employa également des bateaux à assembler sur place pour traverser le Tigre⁵⁰. Un cycle légendaire construit autour de la personnalité de Sémiramis, reine assyrienne du IX^e siècle av. J.-C., nous conte notamment sa traversée de l'Indus au moyen de navires assemblés grâce au

44. À propos de la navigation sur les fleuves du Proche-Orient, cf. J. DE ROUGÉ, « La navigation intérieure dans le Proche-Orient antique », dans *L'homme et l'eau en Méditerranée III - L'eau dans les techniques* (Travaux de la Maison d'Orient 11), Lyon-Paris, 1986, p. 37-47 et plus particulièrement p. 40-43.
45. Cette nécessité s'avère exacte pour la période du Nouvel Empire égyptien. Au cours des siècles, faciliter la traversée du fleuve se révélera capital. Aussi de nombreux passages (ports, gués, ponts, etc.) seront-ils aménagés aux abords du Haut-Euphrate. Concernant la traversée du fleuve Euphrate à certaine période de l'Antiquité, on se reportera notamment à C. MICHEL, « Les pérégrinations des marchands assyriens en haute Mésopotamie et en Asie Mineure », dans *RAnt* 5, 2008, p. 371-388 et plus particulièrement p. 377-378, ainsi qu'aux ouvrages qui y sont référencés.
46. On se reportera au *Poème* de la bataille de Qadesh de Ramsès II (Cf. *KRI* II, 15 [8]) qui nous commente, sans emphase ni vantardise, le passage à gué de l'Oronte. À propos du substantif « gué », cf. L. H. LESKO, *A Dictionary of Late Egyptian*, vol. 1, Berkeley, 1982, p. 247, s.v. « *mšdt* ». On comprendrait avec difficulté pourquoi Touthmosis III eut dû construire des bateaux pour franchir l'Oronte alors que, 150 ans plus tard, le passage se fit à gué et vraisemblablement sans heurt.
47. Xénophon (*Anabase*, I, 4, 11) rapporte qu'en certains endroits, pourtant recommandés pour la traversée, le fleuve faisait plus de 4 stades de large, soit plus de 700 mètres.
48. En témoigne le caractère divin de la traversée du fleuve par Cyrus le Jeune (ca 424-401) : « Cela fait, Cyrus franchit le fleuve et fut suivi de l'armée entière. Personne pendant le passage n'eut de l'eau au-dessus de la poitrine. Les gens de Thapsaque disaient que jamais encore on n'avait pu traverser ce fleuve à pied, sauf cette fois-ci : il fallait des bateaux, qu'Ambrocomas arrivait avant Cyrus avait brûlés, pour que ce dernier ne passât pas. On vit là quelque chose de divin : visiblement le fleuve s'était soumis à Cyrus, comme à son futur roi » (Xénophon, *Anabase* I, 4, 17-18).
49. Arrien, *Anabase* VII, 19, 3 : « Selon Aristobule, il trouva à Babylone également la flotte, dont une partie, (...) avait remonté l'Euphrate à partir du golfe Persique ; l'autre partie avait été amenée de Phénicie (...), ces navires-là avaient été amenés démontés de Phénicie jusqu'à l'Euphrate, à la ville de Thapsaque, où ils avaient été réassemblés ; de là, ils avaient descendu l'Euphrate jusqu'à Babylone ».
50. Dion Cassius, *Histoire Romaine*, LXVIII, 26.1 : « Trajan, au printemps, entra sur le territoire ennemi. Mais la contrée qui avoisine le Tigre ne portant pas de bois propre à la fabrication des vaisseaux, il fit transporter jusqu'au fleuve, sur des chariots, des barques fabriquées dans les forêts voisines de Nisibe ; car ces barques avaient été construites de façon à se démonter et à se remonter ».

bois du littoral phénicien⁵¹. Enfin, toujours d'après l'extrait envisagé, nous apprenons que, sous *Touthmosis III*, le franchissement d'un grand fleuve bien connu des Égyptiens (ég. ) semble marquer naturellement l'entrée en pays naharinéen. On ne saurait nier les similitudes présentes entre ce passage et les nombreuses mentions hittites et accadiennes du fleuve Euphrate⁵² dont la traversée, bien sûr en contexte belliqueux, a toujours été perçue et reconnue comme une agression directe au cœur du royaume mitannien⁵³. En effet, plusieurs sources hittites éditées notamment sous *Souppiloulouma I^{er}* (ca 1355-1320) démontrent les implications géopolitiques du fleuve en tant que frontière naturelle distinguant l'État, de l'Empire mitannien⁵⁴. « Fleuve bien connu » pour l'un, Euphrate pour l'autre, la traversée de ce cours d'eau marque bien la pénétration en territoire ennemi. En fin de compte, le Grand-Méandre (Pekher-Our) de *Touthmosis III*, l'Eau-du-Naharina d'Amenemhab Mahou et le Grand-Fleuve de la *Stèle du Gebel Barkal* renvoient uniquement à l'Euphrate. D'ailleurs, l'importance de ce cours d'eau pour les habitants du Proche-Orient se traduit par le recours à sa plus simple expression, à savoir « le fleuve »⁵⁵. Dans l'extrait étudié plus haut, l'aire géographique couverte par le toponyme Naharina renverrait dès lors à la Transeuphratène, c'est-à-dire l'État du Mitanni⁵⁶.

À la suite des inscriptions gravées dans les tombes de Menkheperreseneb et d'Amenemhab Mahou ainsi que sur la stèle du Gebel Barkal, il conviendra de ne pas négliger les informations transmises par les grandes listes topographiques de Karnak pour donner plus de poids à nos propos. Le caractère arbitraire de ce « genre littéraire » ayant été démontré à plusieurs reprises, une

51. Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, II, 16-18 : « Elle fit aussi venir de Phénicie, de Syrie, de Chypre et du reste du littoral des constructeurs de navires pour qui elle fit acheminer du bois en quantité avec l'ordre de construire des bateaux fluviaux démontables. Car l'Indus, le plus grand fleuve de la région alentour et la frontière de son royaume, l'obligeait à avoir beaucoup de bateaux (...) ; mais comme il n'y avait pas de bois près du fleuve, il était nécessaire de transporter par terre les bateaux depuis la Bactriane ».
52. Pour les mentions accadiennes, cf. *RGTC* 12/2, s.v. « *PURATTU ». Pour les mentions hittites, cf. *RGTC* 6/1 et 6/2, s.v. « Puratti ».
53. Le rôle de frontière naturelle de l'Euphrate est également traité dans K. R. VEENHOF, « Across the Euphrates », dans J. DERCKSEN (éd.), *Anatolia and the Jazira during the Old Assyrian Period* (Old Assyrian Archives, Studies, 3), Leiden, 2008, p. 16-18.
54. Le seul renvoi à l'explicite *KBo I*, 1 (CTH 51) suffit à confirmer nos propos.
55. Cf. K. R. VEENHOF, *op. cit.* (n. 53), p. 5.
56. Concernant le passage explicite de la *Stèle du Gebel Barkal* de *Touthmosis III*, cf. *Urk. IV* : 1232 (7-10) ; concernant *Souppiloulouma I^{er}*, cf. *KBo I*, 1, r° 27-29. Afin d'assurer la pérennité de ses campagnes et la nouvelle extension de l'« Empire égyptien » en territoire mitannien, plusieurs sources font mention de l'élévation d'une stèle de victoire par *Touthmosis III* sur une des rives du Pekher-Our. Un débat, toujours ouvert concernant la localisation et le nombre de stèles élevées, est nourri par les données, parfois contradictoires, fournies par les sources égyptiennes. Développer les diverses positions tenues par les chercheurs à ce propos, n'entrerait pas directement dans notre développement. Aussi renvoyons-nous à l'étude de D. B. REDFORD qui brasse, étudie et renvoie à l'ensemble des sources concernées (D. B. REDFORD, *The Wars in Syria and Palestine of Thutmose III* (Culture and History of the Ancient Near East 16), Leiden-Boston, 2003, particulièrement p. 77, 107, 150-152 et 155).

certaine retenue s'impose lors de son étude. Toutefois, on ne peut refuser de voir, en ces listes, une énumération de cités qu'elles aient été réellement détruites ou non. Il est également inutile de chercher à prouver une quelconque succession géographique de ces dernières, comme le voudrait un carnet de route, tant de nombreux toponymes nous sont encore inconnus. Quoi qu'il en soit, l'identification des cités de Karkémish (ég. )⁵⁷ et d'Émar (ég. )⁵⁸ sont régulièrement employées à titre d'exemple pour prouver la traversée de l'Euphrate par Touthmosis III. Mais, pour certains, la réputation et l'aura acquises par ces cités au cours des siècles justifient, à elles seules, leur notation dans les listes topographiques, primant ainsi sur la réalité des faits, c'est-à-dire une destruction effective par Touthmosis III. Impossible de s'y opposer. Cependant, l'énumération d'autres cités proches de l'Euphrate, dont l'empreinte sur l'Histoire fut bien moins glorieuse que celle de Karkémish ou d'Émar, ne peut s'expliquer que par une présence physique des scribes en charge, au sein du corps militaire, d'énumérer les villes mises à sac par l'armée du pharaon. Un premier exemple est la mention de la ville de Tuba (ég. )⁵⁹, probablement l'actuelle Umm al-Marra. Sous cette forme, il est intéressant de noter que l'appellation de cette bourgade, située entre Alep et l'Euphrate, dans les grandes listes topographiques de Touthmosis III, fait partie des ultimes attestations de la cité, toutes sources confondues, ayant pu être relevées à ce jour⁶⁰. Ensuite, mentionnés entre les toponymes de Karkémish et d'Émar, les noms de plusieurs cités ont pu être récemment identifiés. Également mentionnée dans les sources émarites, la ville d'Uri ou Urma (ég. )⁶¹ fut située sur la rive ouest de l'Euphrate, à proximité de la cité antique d'Ékalte⁶², l'actuelle Tall Munbaqa dont le nom est d'ailleurs transcrit de manière tout à fait lisible dans les listes de Touthmosis III⁶³. Attestée par d'autres documents d'Émar, la moderne Tell Hadidi, située à cinq kilomètres en amont de Tall Munbaqa, portait autrefois le nom d'Azû que les listes topographiques mentionnent également entre les toponymes de Karkémish et d'Émar (ég. )⁶⁴. Par ailleurs, des fouilles archéologiques menées sur

57. ETL I (270).

58. ETL I (192).

59. ETL I (205) ; RGTC 12/2, p. 291 s.v. « TUBÂ(N) ».

60. H. H. CURVERS – G. M. SCHWARTZ, « Umm al-Marra. A Bronze Age Urban Center in the Jabbul Plain, Western Syria », dans *American Journal of Archaeology* 101/2, 1997, p. 224.

61. ETL I (208).

62. Peut-être en ETL I (209) ; RGTC 12/2, p. 68 s.v. « EKALTE ».

63. Deux hypothèses sont en vigueur : soit les cités d'Ékalte et d'Uri/Urma sont voisines et bordent l'Euphrate (Cf. W. MAYER, « Der Antike Name von Tall Munbaqa, die Schreiber und die chronologische Einordnung der Tafelfunde », dans *Mitteilungen der Deutschen Orient-Gesellschaft* 122, 1990, p. 49 ; W. MAYER, *Tall Munbaqa-Ekalte II. Die Texte*, Saarbrück, 2001, p. 11), soit les deux appellations renvoient à une seule cité, l'actuelle Tall Munbaqa (Cf. J. WILKINSON, *On the Margin of the Euphrates. Settlement and Land Use at Tell es-Sweyhat and in the Upper Lake Assad Area, Syria*, Excavations at Tell Es-Sweyhat, Syria I (Oriental Institute Publications 124), Chicago, 2004, p. 188).

64. ETL I (215) ; RGTC 12/2, p. 49 s.v. « AZU ». Cf. W. MAYER, « Der Antike Name von Tall Munbaqa, die Schreiber und die chronologische Einordnung der Tafelfunde », dans *Mitteilungen der Deutschen Orient-Gesellschaft* 122, 1990, p. 49 ; W. MAYER, *Tall Mun-*

plusieurs des sites mentionnés ont décelé des traces de destructions massives et d'incendies généralisés dans certaines couches stratigraphiques datées du XV^e siècle av. J.-C., période durant laquelle s'inscrit le règne « personnel » de Touthmosis III (ca 1459/8-1426)⁶⁵. En lien à cette sombre période, il a également été démontré qu'une importante phase de reconstruction a été opérée dans ces cités proches de l'Euphrate, à partir du XIII^e siècle av. J.-C. Toutefois, à défaut d'éléments irréfutables, nous préférons ne pas créditer ces traces de destruction et d'essor comme une conséquence exclusivement liée au passage des armées de Touthmosis III⁶⁶. D'une part, les protagonistes susceptibles de tels faits sont nombreux, songeons aux rivalités plausibles entre cités proches-orientales ou aux conflits résultant de l'annexion de cités indépendantes dans la sphère mitannienne, et d'autre part, la fourchette chronologique, fixée par les archéologues, n'est pas suffisamment fine pour être en accord avec la seule 33^e année du règne de Touthmosis III, année qui marque sa traversée de l'Euphrate et le pillage des cités riveraines⁶⁷. Suite à ces développements, les sources égyptiennes envisagées et les mentions des cités précédemment étudiées dans des listes topographiques de Touthmosis III tendent à prouver, une fois encore, la nécessaire présence du pharaon à proximité du fleuve. Les données géographiques proposées s'articulant de façon naturelle, les liens unissant les termes Naharina, Pekher-Our et le franchissement de l'Euphrate se resserrent inéluctablement.

Désormais, s'il est un élément dont nous ne doutons plus, ce sont les fondements sur lesquels repose l'ensemble du dossier naharinéen. Au regard des documents étudiés et des occurrences relevées, il apparaît que *seul l'Euphrate* doit être pris en considération dans le dossier. En effet, le toponyme Naharina ne prit vie sous le règne de Touthmosis III que pour une seule et unique raison : la traversée de l'Euphrate en l'an 33 de son règne. La portée d'un tel exploit, en tout point inédit, marquera à ce point les consciences que les régions alors occupées majoritairement par l'ennemi hourrite et dont le nom, Mitanni, était déjà usité sous Touthmosis I^{er}, sera détrôné en faveur de l'expression Naharina, bien plus riche de sens pour Touthmosis III. Le toponyme Naharina devenant ainsi un moyen métonymique pour désigner les contrées bordant l'Euphrate⁶⁸, il sera naturellement assimilé au terme Mitanni.

baqa-Ekalte II. Die Texte, op. cit. (n. 63), p. 11. Nous noterons également la mention des villes de Shidurashshe (ETL I [216] ; RGTC 12/2, p. 270, s.v. « SHIDURA[SHE] ») et de Turpanta (ETL I [217] ; RGTC 12/2, p. 66, s.v. « DUR-PANDI »), toutes deux voisines de Azû (cf. W. MAYER, *Tall Munbaqa-Ekalte II. Die Texte*, Saarbrück, 2001, p. 12).

65. H. H. CURVERS – G. M. SCHWARTZ, op. cit. (n. 60), p. 224 ; T. MCCLELLAN, « Late Bronze Pottery from the Upper Euphrates », dans M. AL-MAQDISSI, V. MONTÖIAN, C. NICOLLE (éd.), *Céramique de l'âge du Bronze en Syrie, II. L'Euphrate et la région de la Jézireh* (Bulletin de l'IFAPO 180), Beyrouth, 2007, p. 57.

66. Contra J. FREU, *Histoire du Mitanni*, 2003, p. 58.

67. Pourtant, certains propos tenus par T. MCCLELLAN sont extrêmement séduisants : « *If it is correct that major occupation at these sites (NDLR : Tall Munbaqa, Tell Hadidi, el-Qitar, etc.), then there is a gap of up to 250 years in the Late Bronze Age ceramics sequence on the Euphrates from ca. 1450 to 1200 BC* » (cf. op. cit. [n. 65], p. 57).

68. Sans conteste, les déterminatifs hiéroglyphiques dont il a déjà été question à la note 9, viennent accréditer nos propos.

L'usage qui en sera fait, à la suite du règne de Touthmosis III, conservera bien sûr cet aspect descriptif et ce rappel au fleuve, mais la volonté de renvoyer aux territoires proches ou au-delà de l'Euphrate se perdra. Parce que les régions visées ne sont désormais plus identiques, le Naharina renverra tantôt à *la* puissance hourrite, tantôt aux régions beaucoup plus proches de la Méditerranée.

En revanche, nous restons toujours dubitatifs quant à l'ensemble des explications proposées pour cette finale particulière. Les faits sont là, seul l'Euphrate importe et le contexte d'apparition du toponyme est à présent bien éclairé. Désormais, l'étude de ce suffixe devra être abordée en ce sens, si seulement il fallait lui trouver une justification grammaticale.